Culture Presse
Union des commerçants des loisirs et de la presse

Covid-19 : Message de Daniel Panetto aux marchands de presse #8 du 14 avril

mar 14/04/2020 - 20:12

Chères consœurs, chers confrères,

J'espère que vous vous portez bien et que vous tenez le coup. Le Président de la République s'est exprimé hier soir devant les Français, et nous a annoncé un mois supplémentaire de confinement. Bien que nous nous y attendions, cela reste un coup dur pour nous autres commerçants et entrepreneurs. Ceci dit, nous avons enfin une date de déconfinement : le 11 mai. Mais nous ne savons pas encore comment il va s'opérer, s'il sera total, partiel, progressif… Et si nous retrouverons rapidement nos clients à partir du 11 mai. Surtout, le déconfinement ne règlera pas d'un coup la situation de fragilité dans laquelle se trouve toute l'économie française. Il nous faut d'ores et déjà préparer l'après – j'y reviendrai plus bas.

1. Dans un premier temps je souhaitais vous transmettre les derniers chiffres de notre Observatoire Culture Presse – Devlyx. Il indique que la fréquentation moyenne de nos magasins, mesurée en nombre de tickets caisse, a chuté de 37,5% sur les 4 semaines du confinement (semaines 12 à 15), par rapport aux 4 semaines précédentes (semaines 8 à 11). Même s'il y a du mieux par rapport aux deux premières semaines l'effet du confinement se fait donc fortement ressentir, alors que nous avons la possibilité d'ouvrir.

2. Un point sur les mesures d'aide aux entreprises.

Premièrement, le prêt garanti par l'Etat. Nous le constatons grâce à vos remontées, et je l'ai vu moi-même lorsque j'en ai fait la demande : les banques ne jouent pas le jeu. Elles adoptent souvent de mauvaises pratiques qui ne facilitent pas la démarche du PGE, alors qu'elles devraient au contraire nous épauler plutôt que nous mettre des bâtons dans les roues.

Lors de la conférence hebdomadaire avec Bruno Le Maire et l'ensemble des Ministres concernés, ce matin, le message semble avoir été entendu sur ce point. Le Ministre a demandé aux banques de jouer le jeu, y compris pour les entreprises qui se trouvent déjà en difficulté. L'une des mes banques m'a même proposé une assurance sur ce prêt alors qu'il est garanti par l'Etat à 90%, on croit rêver !

Insistez auprès de votre banque, voire faites appel au médiateur du crédit. Il est normal à mon sens que les structures institutionnelles, dans leur ensemble, fassent preuve de solidarité en temps de crise. Les Etats, l'Europe et la société toute entière étaient à leur chevet en 2008 lors de la crise financière, nous pouvons attendre d'elles qu'elles nous renvoient la balle.

Pour les entreprises en difficulté, qui n'ont pu obtenir ce prêt, ou sans réponse depuis 10 jours, n'hésitez pas à solliciter l'aide forfaitaire de 5000€ dont parlait Bruno Le Maire ce matin. Elle vous est accessible si vous êtes éligible à l'aide de 1500€ et que vous employez un salarié au moins. La demande se fait sur la plateforme Covid19 de votre Région. Vous y indiquerez votre plan succinct de trésorerie à 30 jours (rapprochez-vous de votre comptable) qui démontre que vous ne pouvez faire face à vos dépenses, mais aussi la date et le montant de votre demande à la banque, le nom de cette banque et les coordonnées de votre interlocuteur. J'espère toutefois que nous serons peu nombreux à devoir y recourir, mais j'ai pensé que certains d'entre nous – parmi les plus fragiles – seraient intéressés par cette information.

Enfin, toujours sur les aides, une nouvelle info. Les travailleurs indépendants du commerce et de l'artisanat exerçant en nom personnel bénéficieront, en avril, d'une « indemnité de perte de gains ». Cette aide exceptionnelle validée par le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) sera :

modulable en fonction du niveau de cotisations de chacun au régime de retraite complémentaire des indépendants (RCI) ;
dans la limite maximale de 1250 € nets,
exonérée de charges sociales et d'impôts,
conditionné au fait d'être en activité au 15 mars 2020 et immatriculé avant le 1er janvier 2019.

Elle sera prochainement versée par le CPSTI, via les URSSAF, sans que les commerçants indépendants concernés n'aient la moindre démarche à accomplir. Par ailleurs, le paiement des cotisations sociales des travailleurs indépendants a été reporté en mars et avril, et le sera probablement en mai.

3. Nous entrevoyons la fin du confinement, comme je le disais en introduction. Mais pour réussir à se projeter, il faut déjà avoir survécu, et donc utiliser les mesures existantes, tout en préparant l'après.

Je vous exhorte donc à tout faire pour passer ce cap et assurer la survie de vos entreprises. L'objectif étant qu'un maximum d'entre nous profite des mesures comme le PGE, le fonds de solidarité, les reports de charges sociales… Sur cette dernière mesure, sachez que nous demanderons une annulation de ces charges plutôt qu'un report, puisque notre activité aura déjà fortement baissé et que le risque d'étranglement financier se prolongera bien après le confinement.

Par ailleurs, l’avons entendu hier soir, et cela nous a été confirmé ce matin lors de la conférence avec Bercy, il y a une volonté d’ouvrir plus grand le fonds de solidarité. La rendre accessible au plus grand nombre notamment pour les TPE. Nous y travaillons avec le Ministre de l’Economie.

Au moment de la reprise, nous devrons avoir pensé et mis en place des mesures d’accompagnement et de relance : ce sur quoi nous travaillons déjà activement, en parallèle des autres dossiers, en sensibilisant les pouvoirs publics.

4. Dernier point que je voulais aborder aujourd’hui, qui concerne ceux qui auraient décidé de fermer leur point de vente. Nous vous avions conseillé de déclarer les fermetures pour congés jusqu’au 15 avril. Si vous prolongez la fermeture, il faut modifier votre date de réouverture dans les outils de dialogue avec le dépôt. Vous pouvez ainsi indiquer par exemple une réouverture au 11 mai. Attention toutefois, ce changement de date modifiera la table de réamorçage, et certains titres qui vous seront livrés le jour de réouverture seront à retourner en invendus immédiatement, compte tenu de cette modification.

Chers consœurs et confrères, dans l’attente de mon prochain message vers vous, je terminerai ce mot en vous invitant à continuer à prendre soin de vous, et de vos proches.

Bien solidairement,

Daniel Panetto